

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 mars 2018

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2019 À 2025 - (N° 765)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 154

présenté par

M. Lagarde, M. Becht, M. Charles de Courson, M. Demilly, Mme Descamps, M. Dunoyer,
M. Favennec Becot, M. Gomès, M. Ledoux, M. Leroy, Mme Magnier, M. Morel-À-L'Huissier,
M. Naegelen, Mme Sanquer, M. Vercamer, M. Philippe Vigier et M. Zumkeller

ARTICLE 6

À la première phrase, après le mot :

« fin »

insérer les mots :

« du premier semestre ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le point d'actualisation en 2021 contribue à la démarche de « sincérisation » budgétaire. Toutefois, il est nécessaire que cette actualisation ait lieu avant la fin du premier semestre de l'année 2021, à la fois en raison des élections présidentielles, mais aussi pour des raisons de trajectoire.